

DOSSIER DE PRESSE



RENTRÉE 2020

Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Mardi 8 septembre 2020



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

LA RENTRÉE DANS LES COLLÈGES EN HAUTE-GARONNE	3
LA RENTRÉE SANITAIRE EN HAUTE-GARONNE	4
LA RENTRÉE SOCIALE EN HAUTE-GARONNE.....	5
LA RENTRÉE ÉCONOMIQUE EN HAUTE-GARONNE.....	9
LA RENTRÉE CULTURELLE EN HAUTE-GARONNE.....	14
LES PROJETS FIN 2020 EN HAUTE-GARONNE.....	16

LA RENTRÉE SCOLAIRE

dans les collèges en Haute-Garonne

- 65 000 collégiens ont fait leur rentrée dans les 117 collèges publics et privés de la Haute-Garonne.
- Le Conseil départemental a distribué 130 000 masques en tissu gratuitement lors de la rentrée scolaire, soit deux par élève. Conformément au nouveau protocole sanitaire, le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans, aussi bien dans les espaces clos qu'en extérieur.
- Afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, des mesures sanitaires sont appliquées dans les établissements et les transports scolaires :

- Pour les transports scolaires : la totalité des circuits sont en service pour l'ensemble des élèves transportés du premier degré au secondaire. Les cars effectuent un circuit aller/retour par jour, un le matin et un le soir, conformément aux marchés actuellement en vigueur. Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir du collège et les véhicules sont désinfectés avant et après chaque trajet.
- Pour la restauration scolaire : l'ensemble des restaurants scolaires ont rouvert à la rentrée en adaptant le service aux nécessaires mesures d'hygiène, notamment le respect de la distanciation physique, la distribution de gel hydroalcoolique et la désinfection des tables entre chaque service.
- Pour les locaux des collèges : les agents du Conseil départemental procèdent à la désinfection et à l'aération régulière des classes et des locaux, selon un protocole sanitaire strict mis en place par le Département suivant le protocole national.

Les flux d'entrées et de sorties des établissements sont organisés afin de respecter la distance physique minimale, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le Département préconise le principe d'une salle par classe, les enseignants devant se déplacer et non les élèves.

- Trois collèges seront livrés d'ici janvier 2021 : l'agrandissement du collège Nelson Mandela à Noé à l'automne 2020, le nouveau collège d'Escalquens (19,4 M€) en janvier 2021 et le collège de L'Isle-en-Dodon (14 M€), qui a été reconstruit hors site, en janvier 2021.



DOSSIER DE PRESSE

- 22 opérations de construction et réhabilitation de collèges sont programmées sur le territoire entre 2015 et 2024 pour un budget de 320 M€.
- En accord avec la Région Occitanie, le Département maintient la gratuité des transports scolaires pour les 74 713 élèves, de la maternelle à la terminale. Budget : 47,4 M€.
Par ailleurs, le transport de 1 387 élèves et étudiants en situation de handicap est pris en charge par le Conseil départemental par 150 transporteurs, pour un budget de 8,5 M€.
- 21 414 collégiens demi-pensionnaires (soit 38 % des collégiens) bénéficient de l'aide à la restauration scolaire, dont 8 705 bénéficient de la gratuité totale.
Budget : 6,2 M€.

LA RENTRÉE SANITAIRE en Haute-Garonne

Depuis le 27 août, la Haute-Garonne fait partie des 21 départements français classés en zone rouge, c'est-à-dire que le taux d'incidence dépasse les 50 cas pour 100 000 habitants.

Distribution de masques

Depuis le mois d'avril, 4 millions de masques en tissu et chirurgicaux ont été achetés par le Conseil départemental pour doter les personnels médico-sociaux, en première ligne, et l'ensemble de la population haut-garonnaise.

De mai à juillet 2020, le Conseil départemental a procédé à la distribution d'1,4 million de masques textile gratuits à l'ensemble des habitants de la Haute-Garonne.

Accueil des enfants de parents hospitalisés

Au regard de la persistance de la circulation du virus de la Covid-19, 3 lieux de vie temporaires de 7 places chacun seront créés pour l'accueil d'enfants de parents hospitalisés (Covid) ou en relais de familles d'accueil empêchées par la Covid-19.

Mobilisation du Laboratoire départemental 31 EVA

Dès la mi-mars, le Conseil départemental a mis son Laboratoire départemental 31 EVA à disposition de l'État afin de réaliser des tests de dépistage du Covid-19, en collaboration avec deux laboratoires d'analyses médicales (CBM et CERBALLIANCE).

11 000 analyses ont été réalisées du 12 mai au 31 août par le laboratoire dont 5 400 de fin juillet à fin août.

Le Laboratoire 31 EVA développe également les recherches du coronavirus dans l'environnement (eaux, boues, surfaces).



DOSSIER DE PRESSE

Forte évolution du télétravail au Conseil départemental

Depuis 2019, le télétravail est autorisé pour les agents départementaux dont les missions le permettent. Sur la première année d'expérimentation, 300 agents ont opté pour cette pratique.

Lors du confinement, 1 400 agents de la collectivité sont passés en télétravail et plus de 15 000 réunions de travail se sont déroulées en audio ou visio-conférence.

À ce jour, il reste recommandé de privilégier le télétravail dans la mesure du possible.

L'administration poursuit l'évolution de ses méthodes de travail et de ses supports techniques afin de permettre le télétravail pour plus de 1700 agents, de manière régulière et selon des modalités de fonctionnement plus souples.

L'accompagnement des élus locaux dans la gestion de la crise

Les services départementaux et l'Agence Haute-Garonne Ingénierie /ATD sont mobilisés auprès des élus locaux et de leur administration, pour leur apporter des réponses et des conseils sur la gestion de la crise sanitaire.

Depuis le 17 mars, Haute-Garonne Ingénierie a traité 3 647 demandes en matière de conseil et d'assistance (juridique, financier, urbanisme, informatique, institutionnel).

Afin de tenir les élus informés au jour le jour, le site internet www.atd31.fr a été mis en accès libre.

LA RENTRÉE SOCIALE en Haute-Garonne

Le contexte de crise sanitaire a durement impacté les plus fragiles. Afin de faire face à la hausse de la précarité, les services sociaux départementaux sont mobilisés pour répondre à la demande et les dispositifs d'urgence créés pendant la crise sont prorogés.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

En un an, entre le mois de mai 2019 et le mois de mai 2020, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 6,26 % atteignant ainsi 38 489 allocataires. Cette période montre un accroissement notable alors même que les impacts de la crise sanitaire n'ont pas encore touché ce dispositif.

DOSSIER DE PRESSE

Depuis le confinement, peu d'allocataires ont pu accéder à l'emploi ou à l'insertion, entraînant une hausse importante de l'allocation RSA.

Le Département de la Haute-Garonne a voté une enveloppe supplémentaire de 18,6 M€ lors de sa session de juin 2020 portant ainsi le budget global du RSA à 229 M€.

En août 2020, le paiement de l'allocation RSA par le Département a été de 20 175 827 € quand il n'était que de 18 358 599 € en février 2020, soit une hausse de 9 % sur 6 mois.

Par ailleurs, les dispositifs d'insertion pour les publics les plus précaires sont renforcés :

- pour anticiper de nouvelles demandes et développer des solutions innovantes, la collectivité mettra en place en 2021 un dispositif pour accompagner les projets de création d'activités des allocataires du RSA ;
- maintien de l'accompagnement pour plus de 4 000 allocataires du RSA par les dispositifs « ACTIPRO » et « Jeunes diplômés » avec une adaptation des méthodes d'accompagnement dans l'objectif d'un accès à l'emploi ;
- augmentation du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique qui proposent des alternatives pour faciliter le retour au travail (chantier insertion, association intermédiaire, entreprise insertion...) ;
- soutien de la Mission Locale à hauteur de 1,3 M€ pour l'accompagnement des jeunes. Des permanences de la Mission Locale Haute-Garonne sont assurées dans les Maisons des Solidarités. Par ailleurs, les jeunes pris en charge par l'ASE et en situation de décrochage scolaire, seront orientés dès 16 ans vers les Missions Locales à partir de cet automne.

L'accueil du public en Maison des Solidarités

En janvier 2020, 7 nouvelles Maisons des Solidarités (MDS) ont ouvert passant ainsi de 23 à 30 MDS sur le territoire. Ce maillage resserré a facilité l'adaptation du service public à la situation de crise.

Tout au long de cette période, des plateformes d'accueil ont été mises en place sur chaque territoire.

Actuellement, l'activité est maintenue dans tous les services sociaux départementaux (Maison des Solidarités, Maison des Adolescents, Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale). L'accueil se fait par téléphone et sur rendez-vous. Il en est de même pour les consultations, les entretiens et les visites à domicile.

DOSSIER DE PRESSE

Pérennisation des bons solidaires

Le dispositif des bons solidaires, créé en avril 2020 pour soutenir en urgence les personnes et les familles précarisées par la crise sanitaire de la Covid-19, est pérennisé et les barèmes ont été revus à la hausse. Ces bons, délivrés sous la forme de titres de paiement nominatifs, sont destinés aux achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité.

35 638 familles en ont déjà bénéficié, comprenant d'une part les parents bénéficiaires d'une aide pour la restauration scolaire de leur enfant en collège (pendant le confinement) et d'autre part les familles ou personnes isolées, incluant les étudiants, sur conditions de ressources.

Ces chèques d'accompagnement personnalisés seront désormais délivrés sur demande, après une évaluation des revenus du foyer. Plusieurs bons solidaires peuvent être attribués sur une année civile, à raison de trois par an maximum, pour un même bénéficiaire.

Le montant est fixé au regard de la composition du foyer, comme suit :

- Personne isolée / couple sans enfant : 150 €
- Parent isolé / famille avec 1 enfant : 200 €
- Parent isolé / famille avec 2 enfants : 230 €
- Parent isolé / famille avec plus de 2 enfants : 300 €

Cette aide est une première réponse et peut être complétée par d'autres dispositifs dans le cadre d'un accompagnement social.

En complément de ce dispositif, le Département a augmenté son soutien aux associations d'aide alimentaire à hauteur de 377 070 €.

Mobilisation du Fonds de Solidarité Logement

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) soutient les ménages éprouvant des difficultés pour accéder à un logement ou pour payer leur loyer. Dans ce contexte de crise, les règles d'attribution des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement sont aménagées. En effet, l'instruction de la demande prend en compte la baisse des ressources, même ponctuelle. Cet assouplissement se poursuivra dans les mois qui arrivent.

Ce fonds a permis de soutenir 2 560 locataires en 2019. Le Conseil départemental consacre, chaque année, 1,7 M€ au FSL.

DOSSIER DE PRESSE

Assurer le droit au logement décent et durable

Dans le cadre du plan Habitat 2020 – 2025, plusieurs mesures sont en cours de réalisation :

- Création d'un établissement d'accueil pour mères isolées avec jeunes enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance qui offrira, dès le printemps 2021, 27 logements entièrement rénovés, adaptés à l'accueil de ce public. Un accompagnement à l'accès aux droits et favorisant le soutien à la parentalité est également mis en place.

Budget : 2,5 M€.

- Lancement d'un appel à projets en 2020 pour la création de 6 nouvelles résidences autonomie à destination des personnes âgées en Haute-Garonne. En 2018, 4 projets ont déjà été retenus sur le territoire pour la création de 300 places en résidences autonomie, à Auterive, L'Union, Roquettes et Blagnac.

- Renforcement de l'aide aux ménages pour la réhabilitation énergétique de leur logement. 1 100 logements ont été rénovés en 2019, grâce aux aides départementales sur fonds délégué ANAH.

- Doublement des places d'hébergement temporaire pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE (de 10 à 20) et le lancement d'appels à projets pour la création de 300 places supplémentaires.

L'expérimentation d'un revenu de base

19 départements, dont celui de la Haute-Garonne, souhaitent expérimenter sur leur territoire un revenu de base.

Ce revenu de base serait un revenu minimum inconditionnel et automatique qui répondrait à 5 grands principes :

- il remplacerait plusieurs dispositifs existants dans un objectif de simplification ;
- il serait calculé au niveau de l'entité administrative de la famille (pour pouvoir le faire entrer dans le système fiscal actuel) ;
- il intégrerait les jeunes de moins de 25 ans exclus du RSA et dont 16 % vivent sous le seuil de pauvreté (la France, avec le Luxembourg, est le seul des 27 pays de l'UE à ne pas verser de revenu minimum aux jeunes) ;
- il garantirait un revenu minimal dégressif en fonction des revenus d'activité pour maintenir une incitation au travail ;
- il ne serait pas conditionné à des démarches actives de recherche d'emploi, pour éviter la stigmatisation des publics ;
- il serait versé automatiquement, pour résorber les 35 % de non recours et neutraliser les décalages temporels entre le moment de la déclaration de ressources et le moment du versement de l'allocation.

LA RENTRÉE ÉCONOMIQUE en Haute-Garonne

La crise sanitaire a engendré une crise économique qui touche gravement de nombreux secteurs d'activité et va fortement accentuer la précarité dans les mois et années à venir.

De nombreux secteurs d'activités sont aujourd'hui en danger, tels que l'aéronautique, le Bâtiment et les Travaux Publics, le tourisme, la culture, le commerce et l'artisanat ou encore l'agriculture.

Malgré les menaces qui pèsent sur les finances de la collectivité, le Département maintient ses investissements, notamment dans les collèges, avec une programmation de 320 M€ d'ici 2024 et la construction et la rénovation de 22 collèges.

Un Fonds de solidarité pour les syndicats

Un Fonds de solidarité de 250 000 € a été mis en place en juillet par le Département à destination des syndicats afin de soutenir leurs démarches de dialogue social. Il peut être mobilisé afin de permettre aux salariés de réaliser les expertises et actions de conseil nécessaires à la mise en œuvre d'un dialogue social équilibré.

Une Charte avec le BTP

L'ensemble des chantiers sous maîtrise d'ouvrage départementale ont aujourd'hui repris leur cours. La « Charte des bonnes pratiques interprofessionnelles en vue de la sauvegarde du secteur de la construction et pour la continuité des chantiers » signée en mai 2020 avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne vise à assurer la pérennité des entreprises du BTP.

Ainsi, le Département s'est engagé à prendre en charge 50 % des coûts directs générés sur les chantiers par les mesures sanitaires (contrôles d'accès et de gardiennage supplémentaires, consommables nécessaires aux gestes barrières, nettoyage et décontamination des installations et matériels, raccordement de points d'eau...).

Les coûts indirects, notamment liés aux pertes d'exploitation qui ne peuvent être estimées en amont, ont fait l'objet de « clauses de revoyure ».



DOSSIER DE PRESSE

Les contrats de territoire pour maintenir l'investissement dans les communes

Les contrats de territoire visent à soutenir la réalisation d'équipements publics sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux ou de montagne.

En 2020, le Département a reçu 540 demandes à ce jour, de la part de communes et intercommunalités du territoire. Compte tenu du contexte sanitaire, la date de dépôt des dossiers a été fixée fin septembre.

Pour rappel, entre 2016 et 2019, 2 696 projets ont été financés dans le cadre des programmations des contrats de territoire et des accords partenariaux pour un montant d'aides attribuées de 169,2 M€ (dont 45 M€ sur le MEETT).

Par ailleurs, la société publique locale, Haute-Garonne Développement accompagne les collectivités locales dans leur stratégie de développement du territoire.

Relance de la construction privée et publique

Le plan Habitat 2020-2025 du Département, doté de 113 M€, prévoit notamment :

- la construction de 4 000 logements sociaux par an ;
- une prime pour la production de petites opérations en « recyclage » en centres-bourgs et quartiers prioritaires de la ville ;
- 16 M€ dédiés au volet habitat, dans le cadre du programme de renouvellement urbain de Toulouse Métropole (ANRU 2) ;
- le soutien à 2 500 ménages par an pour la rénovation énergétique de leur logement privé ;
- la rénovation énergétique de 500 logements sociaux par an, en partenariat avec les bailleurs.

La charte de la commande publique pour favoriser l'emploi local

La Charte de la commande publique mise en place en 2017 permet de faciliter l'accès aux marchés publics départementaux pour les PME et TPE locales. Elle contribue également à encourager le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, en développant la clause d'insertion.

En 2019, la commande publique départementale a représenté un budget total de 191,5 M€ et a majoritairement profité aux entreprises locales :

- 82,3 M€ au profit des entreprises de la Métropole (43 %),
- 138,9 M€ au profit des entreprises de Haute-Garonne (72,5 %),
- 162,9 M€ au profit des entreprises d'Occitanie (85,1 %).

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale ont représenté en 2019 près de 1 100 emplois locaux directs et indirects et 50 000 heures d'insertion professionnelle.

DOSSIER DE PRESSE

Un plan d'urgence pour le tourisme en Haute-Garonne

Un plan d'urgence pour le tourisme en Haute-Garonne, doté de 3M €, a permis la mise en place d'une série de mesures en faveur des acteurs durement touchés par la crise :

- Exonération de la taxe additionnelle départementale de 10 % à la taxe de séjour, à compter du 1^{er} juin.
- Création d'un fonds d'1 M€ à destination des acteurs de la filière touristique haut-garonnaise, ayant subi une perte de revenus liée à la crise.
- 4 nouvelles offres touristiques pour favoriser la pratique d'un tourisme local et solidaire en Haute-Garonne valables jusqu'au 31 décembre 2020 :

- **« Carnet de voyages en Haute-Garonne »**

Ce dispositif invite les Haut-Garonnais à visiter les lieux culturels et patrimoniaux du territoire, avec un bon de 31 € offert par le Département.

➔ **1 000 carnets et 150 chèques de 31 € distribués depuis le 26 juin.**

- **« Carnet escapades »**

1 entrée gratuite pour 1 achetée dans l'un des 31 parcs à thèmes du département.

➔ **4 900 entrées réservées, 3 196 entrées consommées depuis le 26 juin.**

- **Opération « 1 nuit offerte dès 2 réservées »**

dans près de 900 établissements haut-garonnais et « Destination Haute-Garonne ».

➔ **90 réservations en camping, gîtes, chambre d'hôtes et hôtel réservées depuis le 26 juin.**

- **Des circuits thématiques**

pour mieux faire connaître la Haute-Garonne aux habitants de la Métropole.

- **Un programme d'animations estivales**

Du 5 juillet au 30 août, le syndicat Haute-Garonne Montagne a déployé un programme d'animations estivales, pour la plupart gratuites, sur les stations de Luchon-Superbagnères, Le Mourtis et Bourg d'Oueil, en coordination avec les partenaires locaux :

- 800 vacanciers ont participé à ces activités
- 340 découvertes gratuites sur l'été
- Télécabine de Luchon-Superbagnères : 30 000 forfaits vendus, 3 000 passages enregistrés
- 4 900 forfaits télésiège vendus pour la station du Mourtis (télésiège + Devalkart)
- 250 participants à la journée festive de Bourg d'Oueil

DOSSIER DE PRESSE

Un fonds de prévention de la précarité de 3,5 M€

Le fonds de prévention de la précarité, doté de 3,5 M€, est destiné à accompagner les personnes ayant subi une perte de revenus professionnels du fait de la crise sanitaire de la Covid-19.

À ce jour, le Conseil départemental a traité 750 dossiers et attribué 345 500 € d'aides au titre de ce fonds exceptionnel. Cette aide, allouée sous la forme d'une aide à la personne, est comprise entre 500 € et 1 500 €, sur la base d'une enquête sociale réalisée par les services départementaux. Elle n'est pas exclusive des autres dispositifs d'aide sociale existants (aides à la famille, aides à la subsistance...).

Ce fonds d'urgence, mis en place au pic de la crise sanitaire, est prorogé jusqu'à la fin de l'année 2020.

Le développement d'une Économie sociale et solidaire

L'Économie sociale et solidaire regroupe 4 818 établissements employeurs en Haute-Garonne, soit 10 % des employeurs du département. Elle représente près de 46 000 emplois sur le territoire.

Dans ce contexte de crise sanitaire, qui s'est muée en crise économique et sociale, le développement de l'ESS favorise l'émergence d'un nouveau modèle économique, plus durable, plus solidaire et créateur d'emplois non délocalisables.

Le plan départemental en faveur de l'économie sociale et solidaire, adopté en juillet 2020, comprend 20 actions concrètes dont :

- le soutien financier aux têtes de réseau de l'ESS en Haute-Garonne ;
- un fonds de 100 000 €, qui vise à soutenir l'émergence de nouveaux projets relevant de l'innovation sociale ;
- un fonds de solidarité au réseau d'accompagnement à la création d'activité de 100 000 €, qui vise à renforcer la mutualisation d'outils et de compétences destinés aux entrepreneurs et aux porteurs de projet ;
- la réalisation d'un guide méthodologique « Entreprendre en ESS », en partenariat avec la CRESS Occitanie. Il recensera tous les dispositifs d'accompagnement, des initiatives inspirantes et les modes de financements possibles, propres au territoire.

Aide aux créateurs d'activité : CréADE 31

Le prêt CréADE31 est un dispositif de prêt à taux zéro, mis en place depuis 3 ans par le Conseil départemental. Il est destiné à soutenir les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur activité.

Depuis son démarrage, CréADE 31 a permis l'octroi de 91 prêts d'honneur pour un budget de 527 700 €, ce qui représente la création ou le maintien de 175 emplois sur le territoire.

DOSSIER DE PRESSE

Des aides financières et en ingénierie pour le monde associatif

Un fonds exceptionnel de soutien au monde associatif de 3 M€ permet, depuis le mois de mars, de pallier les pertes financières causées par l'arrêt de toutes les activités collectives en raison de l'épidémie de Covid-19 :

- plus de 900 associations soutenues entre avril et septembre 2020 dans les domaines culturel, sportif, environnemental et social en ont bénéficié, dont 254 associations culturelles, 296 associations sportives et 97 associations pour le volet social ;
- pérennisation du fonds d'urgence de 3 M€ en 2021 ;
- augmentation de l'aide globale du Département en faveur des associations à 26,5 M€ soit une hausse de 15 %.

En juillet 2020, un nouveau plan de soutien au monde associatif a également été adopté afin d'apporter une aide au fonctionnement des structures associatives et de répondre aux difficultés rencontrées au quotidien. Cette aide en ingénierie vient compléter les aides financières accordées par le Département.

L'assemblée départementale a validé en juillet une pérennisation de cette somme de 3 M€ en 2021, pour développer un ensemble de nouvelles aides au tissu associatif de la Haute-Garonne, composé de près de 28 000 associations (qui comptent au total 280 000 bénévoles).

Au mois de septembre 2020, une cellule dédiée à l'accompagnement de la vie associative sera mise en place et sera opérationnelle dès le 1^{er} octobre 2020. Son objectif sera de renseigner les associations, de les orienter auprès des services départementaux, d'accompagner les projets de création ou de développement, de réaliser de la mise en réseau, d'apporter une assistance aux associations en fonction de leurs besoins (formations, recrutement de bénévoles, recherches de locaux ou prêt de salle, besoin de matériel, etc.).

Accompagnement des agriculteurs vers la transition écologique et pour favoriser les circuits courts

• Vers la transition écologique

Le réseau des 28 conseillers agroenvironnement du Conseil départemental de la Haute-Garonne œuvre au quotidien pour accompagner les 6 000 agriculteurs haut-garonnais vers l'agroécologie, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.

Parmi les grandes thématiques engagées, la gestion économe de l'eau, la protection des sols, la limitation des pesticides et le développement de l'agriculture biologique seront amplifiés.

L'objectif visé est de 20 % d'exploitations en agriculture biologique d'ici 2024.

Le Conseil départemental propose des financements de projets

DOSSIER DE PRESSE

et des aides à l'installation des agriculteurs en Haute-Garonne, accessibles sur son site internet, et avec l'appui technique des conseillers agroenvironnement.

- **Pour favoriser les circuits courts**

Le plan départemental pour les circuits courts, voté le 26 mai 2020, vise à soutenir, en association avec la Chambre d'agriculture, la filière agricole du territoire et à défendre une alimentation de qualité pour tous.

Concrètement, il s'agit d'abord d'encourager les agriculteurs à s'installer durablement sur le territoire pour produire local.

Priorité est donnée au maraîchage et aux « légumes de plein champ », notamment pour fournir la restauration collective.

Le 21 juillet 2020, le Conseil départemental a voté un soutien supplémentaire de 90 000 € au monde agricole pour accompagner, maintenir et développer la vente directe des producteurs aux consommateurs avec des actions concrètes et rapides.

Un site internet d'annuaire des producteurs locaux sera notamment mis en ligne le 1^{er} décembre 2020 pour valoriser les producteurs haut-garonnais et promouvoir la vente directe et l'alimentation locale de qualité auprès du grand public.

L'utilisateur pourra retrouver toutes les adresses pour acheter des produits locaux au plus près de chez lui et se mettre facilement en contact avec les producteurs.

LA RENTRÉE CULTURELLE en Haute-Garonne

Le Département assurera une rentrée culturelle au sein de ses établissements (Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, La galerie 3.1, Archives départementales, Médiathèque départementale, Musée de l'Aurignacien, Les Olivétains, Musée archéologique départemental, château de Laréole, Espace Roguet, etc.), dans le respect des mesures sanitaires mises en place par le Ministère de la Culture. La grande majorité des activités (ateliers, médiations, visites guidées, tournée de bibliobus, etc.) sont ainsi maintenues mais adaptées pour tenir compte de ces règles.

Ce sera notamment le cas pour les **Journées Européennes du Patrimoine** (sur le thème « Patrimoine et éducation : Apprendre pour la vie ! »), qui se tiendront les 19 et 20 septembre prochains. Les jauges des différents ateliers et activités proposés ont été revus à la baisse et des règles strictes de respect des normes sanitaires, de jauge maximale par

DOSSIER DE PRESSE

établissement et de circulation des publics seront mises en œuvre.

L'Espace Roguet reprend à partir de septembre 2020 l'accueil de compagnies en résidence de création et l'accueil d'ateliers ou de médiations en petits groupes. La reprise des spectacles publics, en sortie de résidences, prévue à partir de novembre 2020, sera décidée ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Festival Jazz sur son 31

La 34^{ème} édition du festival, du 7 au 18 octobre 2020, est maintenue, avec une programmation resserrée et adaptée en raison des conditions sanitaires actuelles.

35 concerts sont ainsi programmés à Toulouse et dans le département, dont :

- à Toulouse : 12 concerts au Pavillon République, avec une jauge limitée (180 personnes maximum), dont 5 concerts retransmis en direct sur les réseaux sociaux du Conseil départemental (Facebook, YouTube) ;
- dans le département : 11 Concerts clubs (sous réserve) dans des salles en partenariat avec la Fédération des foyers ruraux 31-65 et les communes concernées, avec une jauge limitée comprise entre 40 et 160 personnes.

Les concerts se feront exclusivement en places assises. Conformément aux recommandations sanitaires, les concerts en configuration debout et ceux prévus dans l'espace public sont annulés.

Le respect des mesures barrières et le port du masque seront obligatoires sur l'ensemble des lieux de concerts. La programmation complète et la billetterie seront prochainement mises en ligne sur cultures.haute-garonne.fr

Un soutien financier aux artistes

- 161 manifestations culturelles annulées entre le 13 mars et le 28 août 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19.
- Dédommagement à 100 % les artistes programmés, soit 60 artistes, groupes ou compagnies, 368 intermittents.
- Prise en charge financière de 753 jours d'intermittence, pour un budget total de 245 000 €.
- 400 associations culturelles ont pu bénéficier d'une aide, dans le cadre du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif.

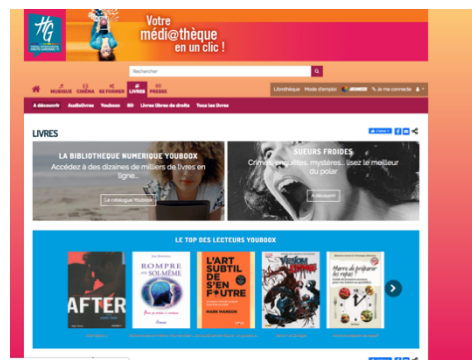
DOSSIER DE PRESSE

Une offre culturelle numérique gratuite

Un accès gratuit à la Médiathèque numérique départementale pour tous les Haut-Garonnais depuis le 3 avril :

- plus de 100 000 documents (livres, journaux, BD, musiques, vidéos, etc.) disponibles gratuitement, sans condition ;
- 21 000 personnes connectées sur le site de la Médiathèque départementale depuis l'ouverture de ces ressources ;
- 5 300 nouveaux inscrits.

Fort de son succès, ce dispositif d'accès gratuit sans condition a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2020, en offrant à chaque utilisateur (même s'il n'est pas inscrit dans une bibliothèque), l'accès gratuit à 2 films de son choix, en plus de l'offre proposée.



LES PROJETS FIN 2020 en Haute-Garonne



DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR